



Centre des approvisionnements- bureau d'Ottawa
Services du matériel et des acquisitions
200 rue Kent, Poste 9W081
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

FP802-160208

ADDENDA No.2

Le 12 octobre 2016

Sujet: Invitation à Soumissionner à un Projet de Marché: FP802-160208

Titre: Reconstruction du quai (404) du golfe de Steveston

Addenda: No. 02

Bonjour,

Suite à la demande de propositions susmentionnée, le présent addendum (#2) est d'informer les soumissionnaires éventuels de la question(s) reçu(s) au cours de cet appel d'offres à ce jour. Tant la question(s) et le(s) réponse(s) sont indiquées dans l'annexe A.

Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.

Salutations,

(L'original signé par)

Beverly Shawana

Agente principale des contrats
Services du matériel et des acquisitions

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____



Annexe A

1.0 Réponse aux demandes de renseignements des soumissionnaires

1.1 Vous trouverez ci-dessous une réponse aux demandes de renseignements du soumissionnaire reçues en date du 4 octobre 2016.

Q1. Quels sont les traitements du tablier, des renforts, des chapeaux et des pieux existants?

R1 : Les soumissionnaires doivent supposer que le tablier est traité au sel, que les renforts et les chapeaux sont créosotés et que les pieux ne sont pas traités.

Q2 : Quelle est la longueur moyenne des pieux remplacés?

A2 : Les soumissionnaires peuvent supposer une longueur moyenne de 2 mètres. L'aire de répartition est de 1 à 4 m environ.

Q3 : En se référant à la section 01 13 00, 17, veuillez préciser les permis que l'entrepreneur sera tenu d'obtenir et de payer?

A3 : Aucun permis n'est nécessaire.

Q4 : L'accès au lieu de travail est-il uniquement disponible par le tablier qui est remplacé?

R4 : Il y a un accès sous le quai 404 sur le côté nord de l'immeuble 7 et sur les côtés est et ouest de l'immeuble 8. On peut aussi y accéder par le pont, sous réserve de l'approbation du propriétaire. Cependant, il incombera à l'entrepreneur de remplacer à ses frais le tablier endommagé lors de l'enlèvement.

Q5 : Avez-vous des dessins ou une coupe transversale illustrant l'apparence du quai?

R5 : Les dessins montrant la coupe transversale ne sont pas disponibles. On recommande aux soumissionnaires de visiter le site.

Q6 : Je crois que les travaux dureront plus de 7,5 jours avec une équipe de trois ouvriers; le contremaître est-il inclus dans le taux horaire ou un taux distinct?

R6 : Se reporter aux modifications 2.1 et 2.2 du devis. Tous les membres de l'équipe, y compris le contremaître, sont inclus dans le taux jour-personne.

Q7 : Si nous avons besoin d'un accès à des espaces clos, nous pourrions avoir besoin d'une personne supplémentaire (qui ne travaille pas) pour surveiller les niveaux de CO, etc.

R7 : Il n'y aura aucune exigence de travail dans des espaces clos dans le présent contrat. Si cela s'avère nécessaire pendant l'exécution du contrat, le propriétaire demandera alors une proposition supplémentaire pour ce niveau de travail.

Q8 : Le rapport d'inspection peut-il être fourni aux soumissionnaires, et comment les inspecteurs ont-ils eu accès?

R8 : Aucun rapport d'inspection ne sera fourni avec le présent appel d'offres. Se reporter à la réponse 4 pour l'accessibilité.

2.0 Modifications du devis

2.1 Se reporter au point 1.5 du tableau « Tableau des prix – Tableau des quantités et des prix »

Supprimer : « 180 heures »



Remplacer par : « 180 »

2.2 Se reporter au point 1.5 du tableau « Tableau des prix – Tableau des quantités et des prix »

Supprimer : « Chaque »

Remplacer par : « jours-personnes »

2.3 Se reporter à la section 01 11 00, 3.5 du devis

Supprimer : « Formulaire de soumission – Travaux de construction : 13.0 Bordereau de prix combiné »

Remplacer par : « Tableau des prix – Tableau des quantités et des prix »